

parlé de la question qu'a étudiée le comité. J'ai écouté leurs exagérations éloquentes sur ce que va faire cette résolution; leurs déclarations selon lesquelles il s'agirait de la meilleure mesure législative jamais adoptée dans l'intérêt des provinces Maritimes, selon lesquelles cette mesure rendrait les citoyens de ces provinces maîtres de leur propre destin, et ainsi de suite; et alors j'ai pensé que ce serait peut-être une bonne chose de revenir tout simplement aux faits que représente cette résolution, avant qu'on mette fin au débat.

Qu'il me soit permis de dire d'abord qu'à mon avis les députés de toutes les régions du pays accueilleront avec faveur la création d'un Office d'expansion économique de la région atlantique. J'aimerais féliciter le ministre qui a présenté la résolution à l'étude. Je sais que tous les députés voudraient lui dire que ni lui ni le gouvernement ni personne d'autre n'a lieu de s'excuser d'avoir présenté une mesure législative spéciale à l'intention de cette région-là du Canada, parce que, à mon avis, nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il dit que cette région mérite une considération spéciale et exige une initiative spéciale. Et c'est, en effet, le cas parce que les provinces de l'Atlantique connaissent depuis de nombreuses années un revenu, par tête d'habitant, inférieur à celui du reste du Canada, un niveau plus élevé de chômage que toute autre région du pays—certainement plus élevé que la moyenne nationale—et elles ont des problèmes particuliers qui ont entraîné à leur suite des difficultés d'ordre social et économique.

J'ai été plutôt amusé toute la journée d'entendre les députés libéraux et conservateurs essayer de se jeter le blâme les uns sur les autres pour les conditions qui existent dans les provinces de l'Atlantique. Je n'ai certes pas l'intention d'essayer de prouver que c'est la faute des conservateurs ou la faute des libéraux si les conditions sont ainsi dans les provinces de l'Atlantique. Tout ce que je veux dire, c'est que ces conditions existent, qu'elles sont lamentables, que les deux anciens partis qui dirigent le Canada depuis 1867 doivent en assumer la responsabilité; qu'il ne sert pas à grand-chose de perdre notre temps à blâmer qui que ce soit; le problème consiste maintenant à s'atteler à la besogne d'améliorer la situation. En réalité, il s'agit beaucoup plus que de la simple absence d'une politique ministérielle. Nous avons au Canada des politiques nationales, depuis 1867, qui ont délibérément développé au centre du pays un vaste secteur industriel. Ces politiques, au moyen du transport, du tarif et des investissements, ont demandé à l'Ouest du Canada et aux provinces de l'Atlantique des matières premières et du combustible, et d'autre part ont fait de ces régions les débouchés des

produits provenant du centre du pays. De telles politiques se paient, et il est certain que les provinces de l'Atlantique et, à certains moments l'Ouest du Canada, ont dû y mettre le prix. Par conséquent, nul n'a lieu de s'excuser de dire que, dans ces circonstances, outre un Office national de développement économique, nous avons besoin d'un Office d'expansion économique de la région atlantique afin de pouvoir prêter une attention particulière aux problèmes qui se posent dans les provinces de l'Atlantique.

Si j'ai pris la parole, c'était tout simplement pour dire qu'à mon avis les soutiens du gouvernement auraient été beaucoup plus équitables envers le comité et envers le pays, ainsi qu'envers les provinces de l'Est, si, au lieu de qualifier ce bill de grande charte des provinces de l'Atlantique, ils avaient tout simplement dit la vérité, à savoir, qu'ils allaient établir un Office d'expansion économique de la région atlantique, qui serait un organisme consultatif dont la fonction, semble-t-il, serait de recueillir des données, d'étudier la possibilité de certains projets économiques et de formuler des recommandations. Autrement dit, ce serait une version régionale de l'Office national de développement économique.

Cette résolution, et le bill qui suivra, pourront être pour les provinces de l'Atlantique soit d'une valeur inestimable soit de nulle valeur: tout dépendra de la façon dont les recommandations de cet Office seront mises en vigueur. En fait, une bonne part du travail de cet Office a déjà été accomplie par le Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Ce Conseil a présenté des rapports sur des projets économiques d'envergure pour les provinces de l'Atlantique, qui sont excellents dans leur conception. Ainsi, en fait, l'Office projeté n'aura pas beaucoup à faire. Les projets du canal de Chignectou, de l'aménagement hydro-électrique de Fundy et au moins une demi-douzaine d'industries de base ont été étudiés à fond par le Conseil économique de l'Atlantique. Cet organisme a recueilli des masses de données et si l'Office doit se contenter de retourner les mêmes données, il perdra son temps.

Personnellement, j'aurais préféré un ministère au lieu d'un office consultatif, car c'en est un, en fait. J'aimerais mieux qu'un ministère soit chargé, à l'heure actuelle, de stimuler le développement économique des provinces de l'Est et d'élever leur niveau de vie; j'aimerais mieux un ministère pourvu d'un ministre, d'un sous-ministre et d'un effectif. Il pourrait cesser d'exister dès que les provinces auraient aligné leur niveau de vie sur le niveau de vie national. Le ministère qui aurait l'autorité voulue et, surtout, les crédits voulus, serait bien mieux à même de réaliser tous les objectifs qu'il se proposerait. N'ou-